

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- procurations : 6
- ayant pris part au vote : 33

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 21 septembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^{ent} présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. LAURENT ORTIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. YANNICK PUGET, MME CHRISTINE CELERIER, M. FREDERIC BAMIERE, MME FLORENCE TOULZE, M. FREDERIC COMBE, M. JULIEN CADIEU, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. PHILIPPE GARDE, M. GUY MITTAUX, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etai^{ent} absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. NAVARRO), M. JOËL FEULLERAT (POUVOIR A MME BEC), M. DAVID ROFE (POUVOIR A M. PERE), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. COMBE), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A MME CABERO).

M. FREDERIC COMBE EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/92

Objet : Motion pour la suspension des travaux de l'Autoroute A69 et pour la mise en œuvre d'une alternative compatible avec les exigences de la lutte contre le changement climatique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'autoroute A69 entre Toulouse et Castres suscite, depuis ses débuts, une forte critique. La manifestation massive et pacifique du samedi 22 avril dernier en a été le signe le plus visible.

Les opposants au projet insistent à juste titre sur les éléments suivants :

- Le gain de temps entre Toulouse et Castres, de 15 à 35 minutes selon les sources, est faible au regard du coût financier estimé de 530 millions d'euros.
- Les usagers qui bénéficiaient d'une nationale avec des portions à quatre voies seront forcés de prendre l'autoroute qui se substitue à l'ancien axe.
- Avec un tarif annoncé à 8,37 euros l'aller et donc 16,74 euros l'aller-retour, le péage sera hors de prix pour des usagers dont le pouvoir d'achat est déjà fortement en recul à cause de l'inflation. Un choix qui, en revanche, renforce encore les opérateurs privés qui font des bénéfices faramineux en profitant d'investissements en grande partie publics.
- Le projet va faire disparaître environ 316 hectares de surfaces agricoles, soit l'équivalent de plus de 570 terrains de football et 13 hectares de zones boisées ce qui est incohérent par rapport aux impératifs climatiques et alimentaires de notre temps.

Sur le plan juridique, des recours en annulation ont été déposés contre les autorisations environnementales concernant l'A680 de Gragnague à Verfeil et l'A69 de Verfeil à Castres.

Les délais pour ces recours peuvent être assez longs et de nombreux exemples récents montrent que ces autorisations sont de plus en plus annulées par la justice mais hélas trop tardivement par rapport à l'avancée des travaux. Le principe de précaution invite à attendre l'avis de la justice.

L'axe de circulation actuel entre Toulouse et Castres est loin de la saturation. Une alternative à l'autoroute est possible par l'amélioration du réseau actuel par exemple en passant à deux fois deux voies des portions qui ne le sont pas encore et le nécessitent. Un aménagement raisonné de la route nationale, couplé à l'amélioration des transports collectifs et le vélo-route constituerait une alternative moins coûteuse, plus avantageuse pour les usagers et plus respectueuse de l'environnement.

La logique de développement des infrastructures routières qui contribuent à la densification du trafic routier dans l'agglomération toulousaine et à la pollution de l'air, doit être abandonnée au profit du développement des moyens de transport par rail pour les passagers comme pour le fret.

C'est en changeant de logique que l'action publique pourra être enfin compatible avec les exigences de la lutte contre le changement climatique, dont les conséquences se font de plus en plus durement ressentir.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

• **Article 1 :**

- De se prononcer pour une suspension des travaux jusqu'au jugement des recours ;
- De demander d'approfondir l'étude pour une alternative à l'autoroute ;

• **Article 2 :**

- De demander à l'Etat, à Toulouse Métropole, au Conseil Régional d'Occitanie, au Département de la Haute-Garonne et à la SNCF, d'œuvrer au développement du transport de passagers et de marchandises par le train et de concrétiser rapidement le projet d'un RER en étoile conséquent, permettant d'offrir une véritable alternative à la voiture.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide

Moins 4 contres (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS) :

• **Article 1 :**

- De se prononcer pour une suspension des travaux jusqu'au jugement des recours ;
- De demander d'approfondir l'étude pour une alternative à l'autoroute ;

• **Article 2 :**

- De demander à l'Etat, à Toulouse Métropole, au Conseil Régional d'Occitanie, au Département de la Haute-Garonne et à la SNCF, d'œuvrer au développement du transport de passagers et de marchandises par le train et de concrétiser rapidement le projet d'un RER en étoile conséquent, permettant d'offrir une véritable alternative à la voiture.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE